



UNION INTERFEDERALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS

Tél. : 01.44.83.65.55

e-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

Communiqué de presse

Enfin, le jour de carence est abrogé !

NON...ce n'est pas un cadeau !

Depuis sa mise en place, FO rejette et condamne le jour de carence qui pénalise et stigmatise les fonctionnaires et les agents publics. C'est une véritable mesure inégalitaire visant à opposer les agents publics aux salariés du privé, tout en faisant des économies budgétaires sur le dos des agents malades.

Les différentes actions menées par FO, les milliers de signatures obtenues en faveur de notre pétition ont enfin amené le gouvernement à l'abroger.

Au-delà de cette annonce rétablissant la situation antérieure pour les agents publics, de nombreuses questions demeurent quant à ses modalités. Abrogation dès la prochaine Loi de finances rectificative pour 2013, ou dans le cadre du Projet de Loi de finances pour 2014 ? Nous ne sommes pas en mesure d'y répondre à ce stade. Pour l'UIAFP-FO, l'abrogation doit être immédiate et nous posons également la question de la rétroactivité de cette mesure.

Après la suppression du contingentement du 8^{ème} et dernier échelon de la catégorie C, autre revendication FO, c'est un pas supplémentaire en faveur des agents publics et plus particulièrement ceux en grande précarité.

Pour autant, l'UIAFP-FO rappelle que le compte n'y est pas.

Avec l'annonce d'une 3^{ème} année consécutive de gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation des retenues pour les retraites (retenues pour pension civile), la diminution de moitié des mesures catégorielles et le tassement des grilles indiciaires, la paupérisation des agents publics grandit, et l'attractivité de la fonction publique s'érode tous les jours un peu plus.

Sans oublier les grandes difficultés rencontrées au quotidien par les personnels, en raison des suppressions d'effectifs subies depuis de nombreuses années, qui ne permettent plus d'assurer les missions de service public dans des conditions normales.

C'est pourquoi, l'UIAFP-FO exprime à nouveau au gouvernement sa détermination à obtenir satisfaction y compris par la mobilisation sur les revendications suivantes :

- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 5 %,
- Attribution de 44 points d'indice supplémentaires immédiatement,
- Refonte et revalorisation des grilles indiciaires des catégories C, B et A,
- Ouverture d'un débat de fond sur les valeurs, les attentes et le rôle du Service public avant d'engager toute Modernisation de l'Action Publique (MAP),
- Recrutement des effectifs supplémentaires pour mettre en adéquation les missions et les moyens,
- Renoncement à un acte III de décentralisation « à la carte » qui remettrait en cause l'égalité de traitement des usagers et l'égalité d'accès aux services publics,
- Abrogation de la loi HPST et renforcement du service public hospitalier.

L'UIAFP-FO, avec l'ensemble des personnels, engagera tous les moyens nécessaires pour faire aboutir ses légitimes revendications.

Paris, le 21 février 2013.